

Convention Collective Nationale de Travail du 31 octobre 1951 COMMISSION PARITAIRE DU 03 MAI 2016

Ordre du jour :

1. Point sur les avenants
2. Point sur le comité de suivi
3. Point sur le groupe de travail sur les Classifications
4. Questions diverses

La **délégation FORCE OUVRIERE** n'a pas assisté au début de séance de la Commission Paritaire du fait du rassemblement place des Invalides contre la Loi Travail. Nous n'avons pas participé aux discussions sur les points 1 et 2.

A notre arrivée nous remettons une déclaration sur la politique salariale, question qui sera évoquée lors des questions diverses.

3. POINT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CLASSIFICATIONS :

Nous avons le matin même en groupe de travail fait une déclaration (annexe1), demandant à la FEHAP une réponse claire quant à nos propositions. Nous nous interrogeons sur l'intérêt de ce groupe de travail si seules les fiches des nouveaux métiers sont portées à discussion. Quand commencerons les travaux afin de supprimer les incohérences filières et inter-filières, ainsi que pour réévaluer les coefficients de bases ?

La FEHAP reprend le fait qu'elle avait fait un chiffrage de nos propositions, bien qu'elles soient cohérentes, il est impossible pour elle d'avancer sur une telle augmentation (6.7% de la masse salariale).

Les autres Organisations reprennent nos interrogations quant au fait qu'il ne nous est proposé à discussion que les fiches métiers, mais aucune discussion sur les coefficients.

La CGC et la CFTC sont en accord avec la FEHAP pour dire qu'il faut se contenter de regarder ce qui peut être modifié sans que cela coûte trop cher.

La FEHAP rappelle qu'il était convenu de faire le tour des fiches métier par filière. Les coefficients seront négociés lors des Commissions Paritaires.

4. QUESTIONS DIVERSES :

Nous faisons lecture de notre déclaration (annexe2) reprenant une demande immédiate d'augmentation des salaires.

La CGT et CFTC demandent également des hausses de salaire.

La FEHAP indique que si elle accorde la même augmentation que pour les services hospitaliers publics (0.6 % en juillet 2016 et 0.6 % en février 2017) cela représente 120 millions d'Euros. La FEHAP n'a pas les budgets pour le faire. C'est pourquoi elle a interpellé le Cabinet ministériel de Madame TOURAINE en expliquant que notre secteur fonctionne sur les mêmes enveloppes que le public, donc nous devons bénéficier des mêmes avantages. La FEHAP s'interroge sur le financement par le Ministère de ces augmentations parce qu'une diminution des budgets pour 2017 est annoncée. La FEHAP attend un retour du Ministère pour engager d'éventuelles propositions d'augmentations.

FORCE OUVRIERE rappelle que les salaires n'ont pas augmenté depuis bientôt 6 ans cela devient très urgent d'autant qu'un certain nombre de coefficients sont aujourd'hui en dessous du SMIC... Nous ne pouvons accepter que cela continue, la FEHAP doit prendre ses responsabilités et augmenter les salaires.

La CGT intervient sur l'UDES et demande à la FEHAP si elle va adhérer et quand ?

La FEHAP revient sur les diverses discussions qu'elle a eues avec l'UDES et conclut qu'elle adhèrera quand l'UDES donnera à la FEHAP la place légitime qui lui revient compte-tenu du poids en nombre de salariés qu'elle représente.

FIN DE LA SÉANCE À 15H00.

**Pour la délégation FORCE OUVRIERE,
Franck HOULGATTE, Jean-Pierre ARDUIN,
Yves CHANSSEL et Nathalie CALLANQUIN**



ANNEXE 1

Déclaration FORCE OUVRIERE Au groupe de travail du mardi 3 mai 2016, Relatif à la négociation « classification »

Force Ouvrière a fait une proposition sur les classifications concernant toutes les filières en avril 2015. En décembre 2015, la FEHAP estimait que cette proposition entraînerait une augmentation de la masse salariale de 6,7 %.

Depuis le début de ces groupes de travail, la FEHAP s'est contentée uniquement de présenter des fiches métiers.

Aujourd'hui, 5 mois après leur « chiffrage », nous n'avons toujours pas de positionnement clair de la FEHAP sur nos propositions.

Nous renouvelons nos revendications :

- Un vrai travail sur l'ensemble des classifications.
- Une cohérence filière et inter-filière reconnue par l'ensemble des Organisations Syndicales et la FEHAP.
- À niveau de diplôme égal, classification égale.

Avant d'entamer cette nouvelle matinée de travail, nous demandons à la FEHAP de se positionner clairement :

- Sur notre proposition,
- Sur sa réelle volonté de revoir l'ensemble des grilles de classifications.

Pour Force Ouvrière, ce groupe de travail ne saurait se limiter à l'étude de fiches métiers, la FEHAP doit apporter des réponses claires et précises au regard des propositions de Force Ouvrière.

Fédération Nationale de l'Action Sociale
FORCE OUVRIERE
7 passage Tenaille 75014 PARIS
Tel : 01.40.52.85.80

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privé
FORCE OUVRIERE
153-155, rue de Rome 75017 PARIS
Tel : 01.44.01.06.10



ANNEXE 2

Déclaration FORCE OUVRIERE A la Commission Paritaire CCNT51 Du Mardi 3 mai 2016

Déjà en 2014, Force Ouvrière faisait le constat d'un retard de 31,32 % du salaire de base dans la CCNT51, comparativement au salaire moyen de l'ensemble des salariés en France.

Force Ouvrière rappelle que pour rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2010, il faudrait une augmentation des salaires de 15 %.

Afin d'enrayer ce blocage récurrent de la valeur du point FEHAP, la délégation Force Ouvrière revendique l'ouverture immédiate de la négociation salariale et une augmentation minimale de 2% de la valeur du point.

Fédération Nationale de l'Action Sociale
FORCE OUVRIERE
7 passage Tenaille 75014 PARIS
Tel : 01.40.52.85.80

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privé
FORCE OUVRIERE
153-155, rue de Rome 75017 PARIS
Tel : 01.44.01.06.10